

Demande de subvention pour les porteurs de projet - ACTION 1 - Stimulation du commerce local et des circuits courts



Direction d'administration de l'économie et du développement territorial.
Service de l'économie et du commerce

Contacts : ☎ 010 23 61 53 – ✉ economie@brabantwallon.be

Formulaire de demande :

1. Identification du porteur de Projet

Commune où va se situer le projet faisant l'objet de la demande :

Nom : Prénom :

Rue : N° :

Code postal : Commune :

Téléphone :

Courriel :

Profession actuelle :

2. Projet :

2.1. Dénomination du projet :

2.2 Raison sociale envisagée

— TYPE DE COMMERCE —

2.3. Localisation précise envisagée :

2.4. Structure d'aide à la création ou professionnel consulté :

3. Présentation du projet :

— LE CONCEPT —

3.1. Exposez votre projet, les produits et/ou le concept proposé(s) :

3.2. En quoi votre projet répond-il aux attentes des consommateurs?

.....

.....

.....

.....

.....

3.3. En quoi votre projet est-il innovant/artisanal?

.....

.....

.....

.....

.....

— LA LOCALISATION —

Assurez-vous que votre demande porte sur une cellule commerciale vide se situant dans le périmètre éligible identifié par la commune et validé par le Brabant wallon.

3.4. En quoi votre projet est-il complémentaire à l'offre existante et répond-il aux besoins de la zone?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

3.5. Quels sont vos concurrents et comment envisagez-vous de vous démarquer par rapport à eux?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Pour mémoire :

- Les investissements éligibles sont :
 - Les travaux de rénovation et d'aménagement de l'intérieur du commerce, de la vitrine et de sa façade ;
 - Les investissements mobiliers directement imputables à l'exercice de l'activité (comptoir, étagères, présentoirs, caisses...);
 - Les enseignes ou autres signalétiques liées au commerce.
- Les investissements exclus sont :
 - Le savoir-faire, la marque, les stocks, la clientèle... ;
 - Les investissements relatifs à la logistique ;
 - Les frais liés à la location.
- Des projets coopératifs peuvent également être éligibles.

Montant des subventions :

- 60% du montant total des investissements admis HTVA avec un maximum de 6.000,00 euros pour la création ou la relocalisation d'une activité commerciale dans un périmètre d'investissement commercial d'un Centre de ville/village de catégorie 2 et 3 ;
- 60 % du montant total des investissements admis HTVA avec un maximum de 6.000,00 euros pour l'équipement en technologies digitales et numériques d'une activité commerciale dans un périmètre d'action d'un Centre de ville/village de catégorie 1, 2 et 3.

Un même projet d'activité commerciale peut prétendre à une prime pour les deux actions pour un maximum de 12.000,00 euros

Joindre en annexes :

- Des photos de l'emplacement tel qu'il est au moment de la demande ;
- Un projet de plan d'aménagement de la surface commerciale ;
- Un plan financier prévisionnel couvrant une période de trois ans réalisé avec l'accompagnement d'un organisme professionnel d'aide à la création ou par un comptable professionnel ;
- Un plan d'affectation présentant le montant des investissements et la manière dont vous entendez payer lesdits investissements ;
- Un curriculum vitae.

Allez-vous introduire une demande complémentaire pour l'ACTION 2 : La digitalisation ? OUI NON

Ce formulaire, complété et signé par les personnes habilitées à représenter le demandeur, est à renvoyer à l'adresse suivante :

Le Brabant wallon
Direction d'administration de l'économie et du développement territorial | Service de l'économie et du commerce
Parc des Collines – Bâtiment Archimède | Place du Brabant wallon, 1 - 1300 WAVRE

ou par courriel à l'adresse suivante : economie@brabantwallon.be

Le responsable de traitement est l'administration provinciale du Brabant wallon, Place du Brabant wallon 1, 1300 Wavre. Vos données à caractère personnel sont collectées uniquement avec pour objectif, le traitement de votre demande de subvention. Elles sont traitées en veillant au respect de la réglementation en vigueur et, en particulier, du RGPD.

Les informations relatives aux modalités de collecte, de traitement et de conservation de vos données, ainsi que les droits que vous pouvez exercer, sont repris dans la « Politique de gestion des données à caractère personnel », disponible sur le site internet de la Province (<https://www.brabantwallon.be/gdpr-view>) ou sur simple demande adressée au délégué à la protection des données (dpo@brabantwallon.be).

Nom et signature de la personne habilitée à engager son organisation, son entreprise (nom + titre)

Lieu: Date:/...../.....